

Direction de l'Action Régionale  
et de la Petite et Moyenne Industrie

---

Sous-direction de la métrologie

DA.02.102

**DÉCISION D'APPROBATION DE MODÈLE**  
**N° 99.00.680.001.1 du 12 janvier 1999**

---

**Doseuse pondérale modèle DPP**

---

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

**FABRICANT :**

Société CETEC Industrie, ZI les Gabares, 24650 CHANCELADE (FRANCE).

**CARACTÉRISTIQUES :**

La doseuse pondérale modèle DPP est destinée au conditionnement par pesées nettes de produits pulvérulents en sacs gueule ouverte.

Elle est constituée par :

- 1°) Un dispositif d'amenée du produit vers le ou les dispositifs récepteurs de charge (tapis, vis, vibreurs, trémie gravitaire, élévateur à augets).
- 2°) Un dispositif récepteur de charge constitué par :
  - soit un tapis de soutirage à deux vitesses situé au-dessous d'une auge et dont le support repose sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge (versions DPP... TA...). Ce dispositif est équipé d'un casque de fermeture permettant de stopper le remplissage en fin de cycle ;
  - soit une trémie reposant sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge. Cette trémie est équipée d'une vis de soutirage à deux vitesses et d'un clapet de coupure pour stopper le remplissage en fin de cycle (versions DPP...1V...) ;
  - soit deux trémies, chacune reposant sur un dispositif équilibreur et transducteur de charge. Chaque trémie est équipée d'une vis de soutirage et d'un clapet de coupure pour stopper le remplissage (version DPP2 ...). Ces versions comportent un dispositif de transport permettant le déplacement des sacs d'une trémie à l'autre. La première trémie assure 80 % du remplissage, la seconde en assure la finition.

- 3°) Un (versions DPP... TA... et DPP... 1V...) ou deux (version DPP2 ...) dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement comportant les éléments suivants :
- \* un dispositif indicateur numérique équipant un dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales d'un modèle approuvé, et dont le coefficient  $p_i$  correspondant est inférieur ou égal à 0,7 (les dispositifs fonctionnels et les caractéristiques figurent dans la décision d'approbation correspondante) ;
  - \* un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par :
    - . quatre capteurs à jauge de contrainte travaillant en flexion, faisant l'objet soit d'une autorisation de mise sur fiche, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne (versions DPP... TA...) et dont le coefficient  $p_i$  correspondant est inférieur ou égal à 0,7,
    - ou bien
    - . trois ou quatre capteurs à jauge de contrainte travaillant en flexion, faisant l'objet soit d'une autorisation de mise sur fiche, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne (autres versions) et dont le coefficient  $p_i$  correspondant est inférieur ou égal à 0,7.
- 4°) Un (versions DPP... TA... et DPP... 1V...) ou deux (version DPP2 ...) dispositifs de remplissage du sac gueule ouverte (fixation et maintien du sac).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- \* Unité de pesage :
  - portée maximale (Max) : 5 kg    Max    60 kg
  - nombre maximal d'échelons : 3000
  - portée minimale (Min) : Min    50 e et Min    5 W (dispersion nominale)
- \* Doseuse pondérale :
  - plage de fonctionnement comprise entre Min et Max,
  - cadence maximale : selon la nature des produits et les conditions d'installation, celle-ci peut atteindre 800 pesées/heure.

### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- . Doseuse pondérale : CETEC INDUSTRIE
- . Modèle : DPP            N° :            Année :
- . Numéro et date de la présente décision
- . Plage de fonctionnement : Max            Min :
- . Echelon : g
- . Produit(s) :
- . Dispersion(s) nominale(s) W =
- . Cadence(s)

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

Les caractéristiques métrologiques d'une doseuse pondérale modèle DPP étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques définies ci-dessus doit être apportée par le fabricant lors de la vérification primitive.

De plus, le fabricant tient la décision d'approbation du dispositif électronique de mesure et d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La vérification primitive peut être réalisée :

- soit en deux phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation),
- soit en une phase au lieu d'installation.

**DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA.02.102, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine et chez le fabricant.

**VALIDITÉ :**

La limite de validité de la présente décision est fixée au 31 décembre 2008.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88.682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- . Notice descriptive,
- . Schémas n° 1, 2 et 3

Pour le ministre et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale et de la  
petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines

J. F. MAGANA

# NOTICE DESCRIPTIVE

## Doseuse pondérale CETEC INDUSTRIE modèle DPP

---

### **I - Généralités**

La doseuse pondérale modèle DPP est destinée au conditionnement de produits pulvérulents par pesées nettes.

Le récepteur intermédiaire constitué par une auge située au-dessus d'un tapis roulant ou par une trémie à vis ou deux trémies, est destiné à alimenter un sac gueule ouverte.

L'ajustage de la dose est obtenu par différence de pesées des récepteurs intermédiaires (Dépesage).

La finition est assurée par soit :

- . un tapis à deux vitesses,
- . une vis à deux vitesses,
- . deux trémies : l'une assurant 80 % de la dose, la deuxième assurant la finition.

### **II - Description de la face avant de l'indicateur**

Les fonctions du clavier, de l'affichage et des voyants sont décrits dans la notice descriptive des dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement approuvés utilisés.

### **III - Description du cycle de dosage**

#### **A) Fonctionnement par tapis (schéma n° 1)**

- alimentation de l'auge le tapis étant à l'arrêt,
- stabilisation d'acquisition du poids du produit dans l'auge,
- mise en marche du tapis grande vitesse puis fonction petite vitesse jusqu'au poids net déclaré,
- acquisition des poids restant dans l'auge,
- vérification du poids soustrait pour modification éventuelle de l'erreur de jetée.

#### **B) Fonction par vis deux vitesses (une trémie - schéma n° 2)**

- alimentation de la trémie jusqu'au point de consigne,
- acquisition après stabilisation du poids du produit dans la trémie,
- mise en marche de la vis grande vitesse puis petite vitesse pour fonction,
- stabilisation et vérification du poids soustrait pour modification éventuelle de l'erreur de jetée.

#### **C) Fonctionnement à l'aide (de deux trémies)**

Le remplissage se fait en deux fois (schéma n° 3)

- alimentation des deux trémies,
- acquisition après stabilisation des poids du produit dans les deux trémies,
- remplissage à grand débit à environ 80 % du poids nominal,
- stabilisation acquisition du poids soustrait,
- transmission à la seconde trémie du poids du produits restant à conditionner,
- transfert du sac sous la deuxième trémie,
- remplissage de finition par l'intermédiaire de la seconde trémie,
- stabilisation acquisition des poids soustraits pour modification éventuelle de l'erreur de jetée.

Dans les trois modes de fonctionnement décrits en **A), B) et C)**, si les récepteurs de charge contiennent du produit suffisant à la délivrance d'une dose, le cycle reprend immédiatement sinon il y a passage en cycle d'amenée du produit dans le dispositif récepteur de charge.

### **INITIALISATION - PARAMETRAGE**

Les paramètres de fonctionnement introduits à l'aide d'un clavier sont les suivants :

- 1) Seuil d'arrêt d'alimentation de l'auge ou trémies
- 2) Seuil de fin de grande vitesse ou d'arrêt des 80 %
- 3) Consigne ou poids net déclaré
- 4) Erreur de jetée
- 5) Tolérance plus
- 6) Tolérance moins
- 7) Seuil minimal pour amenée de produit dans le récepteur de charge

Schéma n°1

arrivée du produit

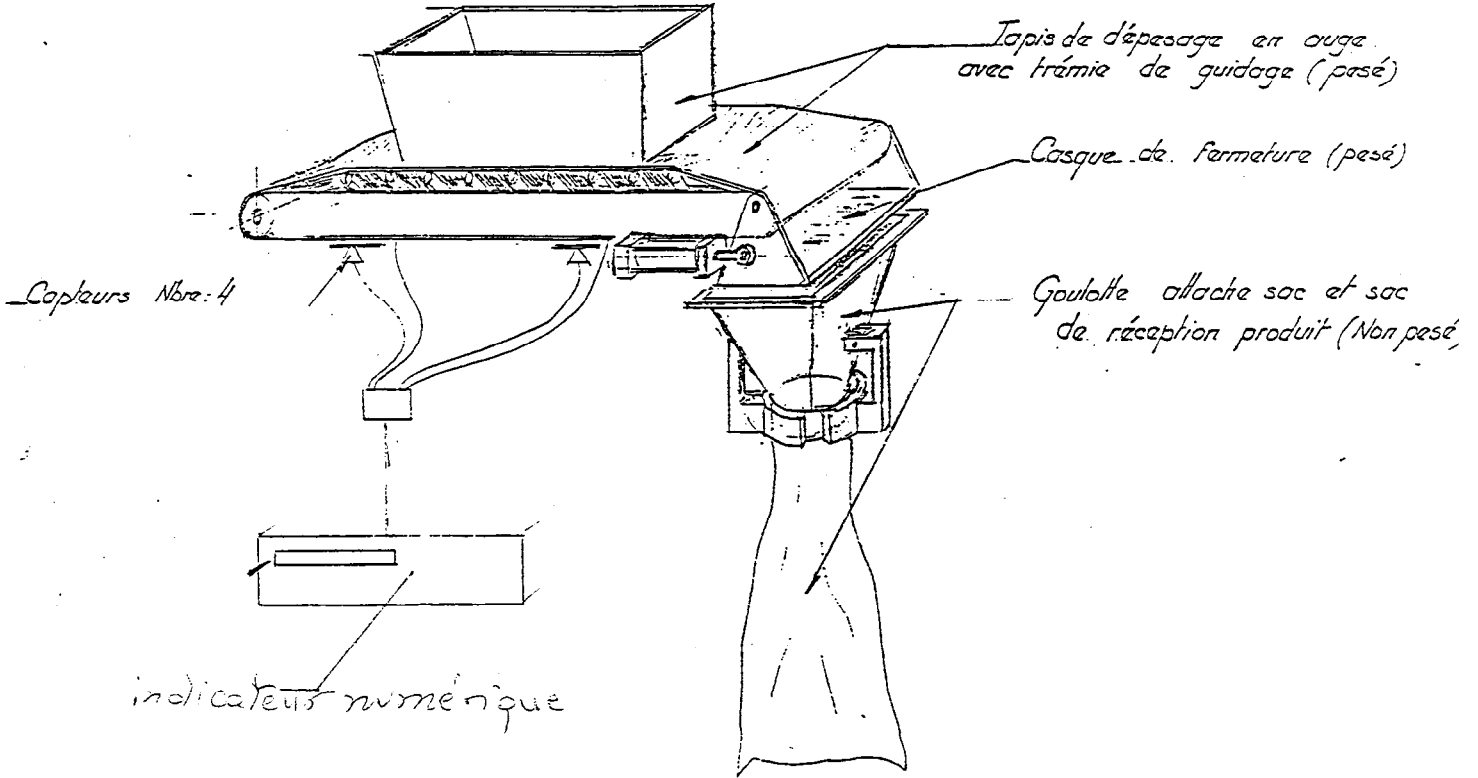


Schéma n°2

arrivée du produit

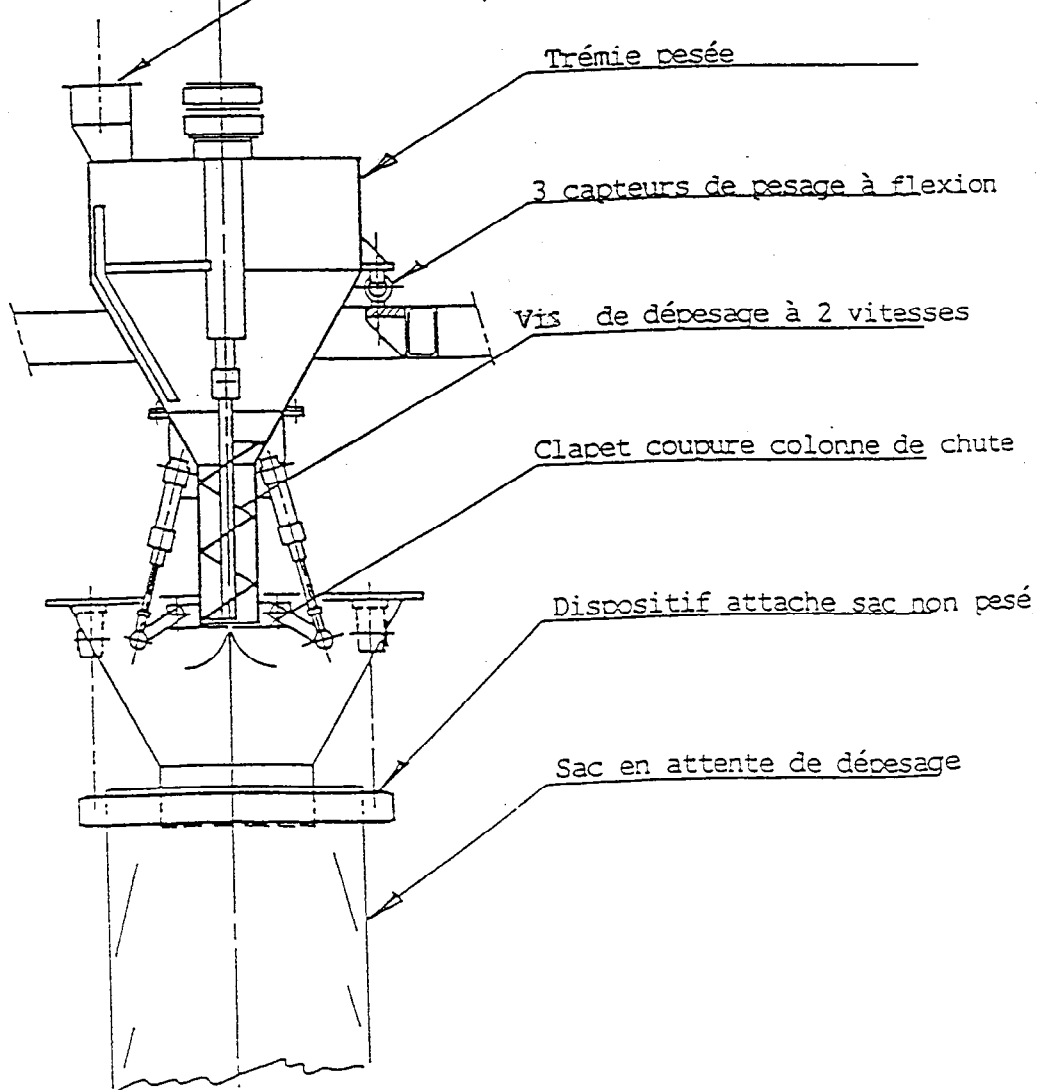


schéma n°3

